

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL

Siège social: 34, rue SEGUIER - 30020 NIMES CEDEX 1 - Tél: 04 66 36 96 96 - Fax: 04 66 67 40 01 $^{\circ}$

E-mail: secretariat@gard-lozere.fff.fr - Site internet: http://gard-lozere.fff.fr

Ouverture Des Bureaux : Tous Les Jours De 9h A 12h Et De 13h30 A 17h – Le Vendredi Fermeture A 16h (Fermé Le Samedi)

MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE SPORTIF SAISON 2021-2022

	Nimes le :						
Nom:							
Prénom :							
Adresse :							
Code Postal :	Ville :						
Véhicule utilisé :	Immatriculation :			Puissance :			
Mission / Caractéristiques match							
Date :							
Lieu du déplacement :				□ DELEGUE FORMATEUR□ DELEGUE ARBITRE			
Motif / Compétition :							
Club Recevant :							
Club visiteur:							
Indemnités d'arbitrage							
L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24.,6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury »							
Remboursement de Frais							
Indemnité KM complémentaire (Dès le 1er Km) <mark>: (1)</mark> Trajet ALLER/RETOUR dès le 1 ^{er} KM		KM parcourus	Nomb	ore de KM remboursés	Coût Km	TOTAL	
DELEGUE ARBITRE					0,401 €		
DELEGUE FORMATEUR						33€	
TOTAL à payer par CLUB						€	
CLUB N'AYANT PAS REGLE SA PART :							
RAPPEL : (1) Contrôle de la distance : www.viamichelin.fr							
IMPUTATION	N° de COMPTE			LII	LIBELLE		
COMPTA GENERALE							
IMPUTATION COMPTA ANALYTIQUE				POURCENTAGE			
Note de frais réglée le							
SIGNATURE du BENEFICIAIRE:	SIGNATURE du PRESIDENT						





Francis ANJOLRAS